

Avis.04.2014

AVIS

**SUR UN PROJET DE RAPPORT
AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT
SUR LE COUT NET EN 2013 DE LA MISSION
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ASSUREE PAR LA POSTE**

Adopté le 27 novembre 2014

Président : Jean LAUNAY, Député

Secrétaire : Lionel TARDY, Député

Membres :

Députés : André CHASSAIGNE, Jeanine DUBIE, Corinne ERHEL, François SAUVADET, Thierry SOLERE.

Sénateurs : en attente du renouvellement du collège

Personnalités qualifiées : Jean-Yves BOUGOT, Jean GUY, Marc HOUERY

Secrétaire Général : Ludovic PROVOST

Dans sa séance du 27 novembre 2014, la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques, réunie sous la Présidence du député Jean LAUNAY a examiné le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes portant sur le coût net en 2013 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste.

1/ SUR LE COUT NET DE LA MISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SON EVOLUTION

LA COMMISSION se félicite de la consolidation des méthodes d'évaluation de l'ARCEP et de la continuité de leur convergence avec celles de la Poste. Elle souhaite que se poursuivent les travaux en ce sens : poursuite de la répartition de la part des coûts communs, répartition plus fine des surfaces des bureaux de poste, évaluation du gain (proximité géographique, services offerts) pour les usagers et clients de la proximité du réseau.

LA COMMISSION remarque que le coût net se maintient au même niveau que l'année précédente : écart d'1 M€ seulement. Ce coût est à rapprocher d'une baisse de 260 M€ en opérations, d'un transfert partiel des charges de guichets vers les automates, avec un différentiel de 20 M€ et d'une augmentation de 3,4 points de la part des opérations réalisées sur automates qui atteint 29,1 %. La baisse des opérations Guichet et Automates indique une évolution des pratiques vers les solutions numériques ou, ce qui serait plus préoccupant, une substitution des activités vers d'autres opérateurs numériques que La Poste.

2/ SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CE RAPPORT

LA COMMISSION note une certaine maîtrise des coûts par une poursuite de la mutation des points de contact et de l'automatisation des opérations. Les différences de coûts constatées entre points de contact sont très nettes (d'un rapport de 3,3 au maximum) mais indiquent également que les transformations effectuées atteignent probablement une certaine limite.

LA COMMISSION prend acte du coût global du réseau de la Poste de 2,825 Md€ avec 1 Md€ pour La Banque Postale et 0,9 Md€ pour le Courrier-Colis et note que l'évolution des charges se concentre sur les fonctions de soutien et d'encadrement (+7,8 %) et l'immobilier (+7,5 %). Une grande partie de l'augmentation des charges se concentre sur des lignes non directement au contact des services au client.

La Commission rappelle que les compensations des missions de service public assurées par La Poste restent partielles, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire et du transport et de la distribution de la presse.

3/ SUR L'EVOLUTION DU RESEAU

La réduction de charges liée à la transformation du réseau sur les 2840 points de contact entre 2006 et 2013 évaluée à 150 M€ apparaît comme unique. Il faudra à l'évidence faire croître la contribution économique des points de contacts en propre, en zone rurale mais également en zone urbaine.

L'évolution du réseau postal, par transformation des points de contact selon les formules actuellement en vigueur, semble atteindre ses limites. Il apparaît nécessaire d'explorer des voies nouvelles, par exemple l'enrichissement des services rendus, des mutualisations et des partenariats élargis. Ces voies contribueraient à la fois à améliorer les services rendus à nos concitoyens et à poursuivre la réduction du coût net de la mission d'aménagement du territoire.

CONCLUSION

Avec ces remarques, LA COMMISSION émet un AVIS FAVORABLE et souhaite qu'une réflexion en profondeur soit engagée, en lien avec l'Agence des Participations de l'Etat, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires et la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale de la contribution que pourrait apporter La Poste dans la modernisation de l'action publique.